Groupe Firex
MB Associés

MJC OULLINS - ASSOCIATION
10 RUE ORSEL
69600 OULLINS
SIREN 779 717 248

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

55 rue Bellecombe
69006 Lyon

Tél. 04 78 24 02 24
E-mail. contact@mb-associes.com

www.mb-associes.com

Group Firex

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Lyon
SAS au capital de 81152 € - RCS Lyon - SIRET 379 371 073 00022 - Code APE 6920Z - TVA : FR 09 379 371 073

MJC OULLINS - ASSOCIATION

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association MJC OULLINS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC OULLINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 13 mai 2026

Le commissaire aux comptes
MB Associés

Frédéric LAMBERT
Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 867	3 653	2 214	1 173
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	52 749	42 872	9 877	11 325
	Autres immobilisations corporelles	54 023	29 219	24 804	26 209
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	457		457	457
	TOTAL (II)	**113 097**	**75 744**	**37 353**	**39 165**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				155
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	20 249		20 249	4 927
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 589		4 589	4 019
	Charges constatées d'avance	2 101		2 101	10 422
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	428 208		428 208	443 031
	TOTAL (III)	**455 147**		**455 147**	**462 555**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**568 244**	**75 744**	**492 500**	**501 720**
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			457	457
	(2) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	51 563	51 563
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	146 997	158 982
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(25 844)**	**(11 985)**
	Total des fonds propres (situation nette)	**172 717**	**198 561**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**172 717**	**198 561**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	28 110	25 264
	Total des provisions	**28 110**	**25 264**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 690	29 768
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	63 508	59 748
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	210 475	188 379
	Total des dettes	**291 673**	**277 895**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**492 500**	**501 720**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(25 844,32)	(11 984,61)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	291 673	277 895
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	24 772	20 908
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	3 508	2 291
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	329 409	322 781
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	249 417	240 250
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		28 166
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2 828	169
	Total des produits d'exploitation	**609 933**	**614 566**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 851	2 640
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	190 687	182 492
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 778	6 692
	Salaires	344 893	344 426
	Cotisations sociales	78 762	83 365
	Dotation aux amortissements et dépréciations	11 306	11 236
	Dotation aux provisions	2 846	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3 901	3 500
	Total des charges d'exploitation	**645 023**	**634 351**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(35 091)**	**(19 784)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(35 091)**	**(19 784)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 246	9 779
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers	**9 246**	**9 779**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**9 246**	**9 779**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(25 844)**	**(10 006)**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		**1 979**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(1 979)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**619 179**	**624 345**
	TOTAL DES CHARGES	**645 023**	**636 330**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(25 844)**	**(11 985)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	211 085	191 955
Prestations en nature		
Bénévolat	10 818	9 504
TOTAL	**221 903**	**201 459**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	211 085	191 955
Prestations		
Personnel bénévole	10 818	9 504
TOTAL	**221 903**	**201 459**

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **492 500** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **619 179** euros
  - un total charges de **645 023** euros

  - dégage un résultat de **-25 844** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **492 500** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **619 179** euros et un total **charges** de **645 023** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-25 844** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et du règlement ANC 2018-06 relatif plus particulièrement à la réécriture du plan comptable général applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une évaluation chaque année. Le montant fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Changement de méthode

Changement de règlementation comptable :

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers du 5 novembre 2022 modifiant les règlements ANC N°2014-03 et 2023-03. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par le reclassement des transferts de charges (avantages en nature, remboursements de sécurité sociale ou d'assurance....), des opérations de cession d'immobilisations, au débit ou au crédit des charges et produits d'exploitation.

De manière générale, la comptabilisation en résultat exceptionnel est réservée aux opérations inhabituelles et de montant significatif.

ANNEXE aux comptes annuels de l'exercice 2025

Le présent document fait partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association.
L'exercice a une durée de douze mois et recouvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.
Le **total du bilan avant affectation** du résultat s'établit à **492.500,00 euros** (**501.720,00 euros** pour l'exercice précédent) et le **résultat de l'exercice 2025** traduit **un déficit de 25.844.32 euros** (résultat négatif de **11.984,61 euros** pour l'exercice précédent).

Faits significatifs :

- Un résultat négatif explicable par :
  - Coût exceptionnel Publicité de 4.906,00 € contre 421,00€ en 2024 : refonte du site Web.
  - Une perte de trésorerie de près de 20.000,00€ du fait de la prestation de remise en état de notre comptabilité et administration. (Coût exceptionnel sur 1 an)
- Un volume d'adhérent supérieur aux attentes :
  - 2021-2022 : 1128 adhérents fin août
  - 2022-2023 : 1409 adhérents fin août
  - 2023-2024 : 1299 adhérents fin août (malgré les 230 adhérents du volley manquants)
  - 2024-2025 : 1299 adhérents fin août
  - 2024-2025 : 1353 adhérents fin août
  - 2025-2026 : 1310 adhérents au 13 mai 2026
- Des fonds propres solides à hauteur de 172.717,00€, malgré le résultat net déficitaire.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Les comptes sont arrêtés en retenant l'hypothèse d'une continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Nous sommes en comptabilité en partie double (engagement créances /dettes),
- Indépendance des exercices.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques tout comme pour les exercices précédents.

Disponibilités
Il s'agit des liquidités déposées en banque, sur livret et du solde de la caisse au 31 Décembre 2025 : **428.208,00 euros :**
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit : Néant
Dettes fiscales et sociales : Toutes ces dettes sont liées à l'activité et sont acquittées aux échéances normales.
Autres informations
Administrateurs : Aucun administrateur n'a été salarié sur l'année 2025.
Contributions volontaires Par contributions volontaires, on entend : ''*un acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une autre personne, un travail, des biens ou autres services à titre gratuit en choisissant la contrepartie de cet apport.* '' (Guide comptable du secteur associatif à but non lucratif, OECCA, tome 1, p. 89)
L'association MJC bénéficie de contributions de cette nature de la part de la ville d'Oullins. Elles sont de deux ordres : le premier concerne les charges courantes d'exploitation (électricité, gaz, eau, téléphone fixe et divers …), *le second consiste en la mise à* disposition des locaux, prise en charge des fluides, valeur locative annuelle des locaux, le tout représentant 191 955,00€ + 19 130€ de gymnases.

Valorisation du bénévolat

- Une valorisation pécuniaire précise ne peut être sérieusement chiffrée, toutefois on peut tenter de donner une estimation de l'investissement-temps des bénévoles de l'association, soit un total cette année d'environ 900h (900h x 12.02€ tx SMIC = 10.818,00€ estimé) :
  - Bureau, conseil d'administration et autres instances associatives : environ 650h
  - Bénévoles des secteurs Animation, Evènements, Le Plateau : environ 250 heures

Fiscalité des associations : Nous sommes assujettis à la TVA pour le secteur musique qui est considéré appartenant au secteur lucratif, l'ensemble des autres activités de l'association appartient au secteur non lucratif.

Description de l'objet social
L'association MJC OULLINS est une association Loi 1901 qui a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste.

Elle contribue au développement des liens sociaux et offre la possibilité aux jeunes comme aux adultes de devenir des citoyens actifs et responsables de la communauté. Elle assure la formation des bénévoles et des professionnels nécessaires à son développement et à ses missions. Elle a aussi pour objet l'organisation de spectacles vivants tels que définis par l'ordonnance n° 45 2339 du 13 octobre 1945.

L'association est implantée à Oullins.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virem t p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	4 211		4 272		2 616	5 867
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 211**		**4 272**		**2 616**	**5 867**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	52 342		1 649		1 242	52 749
	Instal., agencement, aménagement divers	22 387					22 387
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	30 261		6 189		4 814	31 636
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**104 990**		**7 838**		**6 056**	**106 772**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	457					457
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**457**					**457**
	TOTAL	**109 658**		**12 110**		**8 672**	**113 097**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	3 038	615		3 653
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 038**	**615**		**3 653**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	41 016	3 098	1 242	42 872
	Autres instal., agencement, aménagement divers	5 942	1 830		7 772
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	20 497	5 764	4 814	21 447
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**67 455**	**10 692**	**6 056**	**72 091**
	TOTAL	**70 494**	**11 306**	**6 056**	**75 744**

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	51 563				51 563
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	158 982	(11 985)			146 997
Excédent ou déficit de l'exercice	(11 985)	11 985		25 844	(25 844)
Situation nette	**198 561**			**25 844**	**172 717**
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**198 561**			**25 844**	**172 717**

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		28 110		28 110
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	25 264	(25 264)		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**25 264**	**2 846**		**28 110**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**25 264**	**2 846**		**28 110**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		2 846		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	457	457	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	20 249	20 249	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 395	1 395	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 793	1 793	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 400	1 400	
	Charges constatées d'avance	2 101	2 101	
	TOTAL DES CREANCES	**27 396**	**27 396**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 690	17 690		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	15 197	15 197		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 928	41 928		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 383	6 383		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	210 475	210 475		
	TOTAL DES DETTES	**291 673**	**291 673**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Concours publics et subventions

31/12/2025 Etat exprimé en **euros**	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		6 417	243 000			249 417
Subventions d'investissement						
TOTAL		**6 417**	**243 000**			**249 417**

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
SUBV. MAIRIE OULLINS-PIERRE BENITE		236 000	
METROPOLE DE LYON		7 000	
AIDE APPRENTISSAGE	6 417		
Totalisation	**6 417**	**243 000**	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**35 216**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**10 056**
FOURN.FACT NON PARVENUES	*10 056*	
Dettes fiscales et sociales		**25 160**
PROV/CONGES PAYES	*14 541*	
PROV PR CH SUR CP	*5 319*	
UNIFORMATION	*5 300*	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**13 018**
Autres créances		**13 018**
Produits a recevoir IJSS MALAKOFF	*1 219*	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	*11 799*	

Groupe Firex
MB Associés

55 rue Bellecombe
69006 Lyon

Tél. 04 78 24 02 24
E-mail. contact@mb-associes.com

www.mb-associes.com

MJC OULLINS - Association
10 RUE ORSEL
69600 OULLINS
SIREN 779 717 248

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

MJC OULLINS - Association

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de l'association MJC OULLINS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 13 mai 2026

Le commissaire aux comptes
MB Associés

Frédéric LAMBERT
Associé